

INSTITUTS DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DE ST VALLIER (site de St Vallier et site de Romans), DE TOURNON ET DE ST MARCELLIN

Art8 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'Art1 de l'arrêté du 12 avril 2021

"CHAQUE CANDIDAT EST INFORME PERSONNELLEMENT PAR ECRIT (par courrier) DE SES RESULTATS (note et rang de classement). Il dispose d'un délai de sept jours ouvrés, soit le 8 juillet 2026 à 9h (cachet de la poste faisant foi), pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire".

EPREUVES DE SELECTION D'ENTREE DANS LES I.F.A.S. : Sélection commune

LISTE DES CANDIDATS SUR LA LISTE PRINCIPALE : ST VALLIER

2 - Agent de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

SITE DE	Civilité	Nom de famille	Nom d'usage
ROMANS	Mme	ARHZAF Farida	AGHZAF
ST VALLIER	Mme	BERRUYER Marjorie	
ROMANS	Mme	DAOUADJI Ratiba	
ROMANS	Mme	HAMITOCHE Dihya	
ST VALLIER	Mme	MARCON Tina	DELABRE MARCON
ST VALLIER	M.	RUELLE Sébastien	

DIRECTION IFAS
TEL : 07.85.83.22.95
IFAS SAINT-MARCELLIN
1 Avenue Félix Faure - BP 8
38160 SAINT-MARCELLIN

SI VOUS ETES SUR LISTE PRINCIPALE, confirmez dès à présent votre admission par courriel : secretariat.ifas@chivi.fr puis attendez de recevoir votre courrier pour confirmer votre admission par courrier.

SI VOUS ETES SUR LISTE COMPLEMENTAIRE, attendez d'être contacté(e), par téléphone ou par mail.

SI VOUS N'ETES SUR AUCUNE DES LISTES, attendez de recevoir votre courrier.